



Délibération du conseil municipal de la Commune de Mireval

OBJET : BUDGET ANNEXE SEJM

BUDGET PRIMITIF 2025

NOMBRE DE MEMBRES			Séance du 09 AVRIL 2025 L'An DEUX MILLE VINGT CINQ Et le neuf AVRIL
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
23	23	20	
DATE DE LA CONVOCATION			
04 avril 2025			A 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DURAND, Maire.

Présents (17) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – ASSELIN Nathalie – DALBIN Jacques – DEMOLLIERE Jean-Pierre – SAINT-ELLIER Catherine – ESCUDIER Christiane – BARON Gwénola – ROUX Nadéra – PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra – HERMET Rodolphe – DAURES Damien – ROUJAS Georges – ANDRE Robert – JO Michel.

Absents excusés (3) : GRANIER Dominique procuration à DALBIN Jacques – PALHIES Sylvain procuration à GUY Gilles – ASSENCIO Martine procuration ANDRE Robert –

Absentes (3) : BOURELLY Céline – BROOKS Christelle – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.
Jacques DALBIN a été nommé secrétaire.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-3 et suivants et L.2312-1 et suivants,
- Vu la Loi de finances pour 2025,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- **Voter** le budget primitif du budget annexe du Service Enfance Jeunesse Mirevalais de l'exercice 2025 par chapitre arrêté comme suit :

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20250416-25-017-AI
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **16/04/2025**

Et publication ou notification le **16/04/2025**

Acte publié le 17/04/2025

Christophe DURAND, Maire de la commune



FONCTIONNEMENT 2025		
DEPENSES 2025	RECETTES 2025	
Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre
894 863.49€	776 950,00€	Résultat reporté 2024 117 913,49€
BUDGET TOTAL : 894 863.49€	BUDGET TOTAL : 894 863.49€	

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré, à la majorité
16 voix POUR et 4 voix CONTRE (UNIR MIREVAL):

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe SEJM par chapitre de l'exercice 2025 arrêté comme indiqué ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes ou documents en lien avec la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Jacques DALBIN

Pour ampliation,
Mireval, le 16 AVRIL 2025

Le Maire,
Christophe DURAND



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault
- date de publication et/ou notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20250416-25-017-AI
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16/04/2025

Et publication ou notification le 16/04/2025
Acte publié le 17/04/2025
Christophe DURAND, Maire de la commune